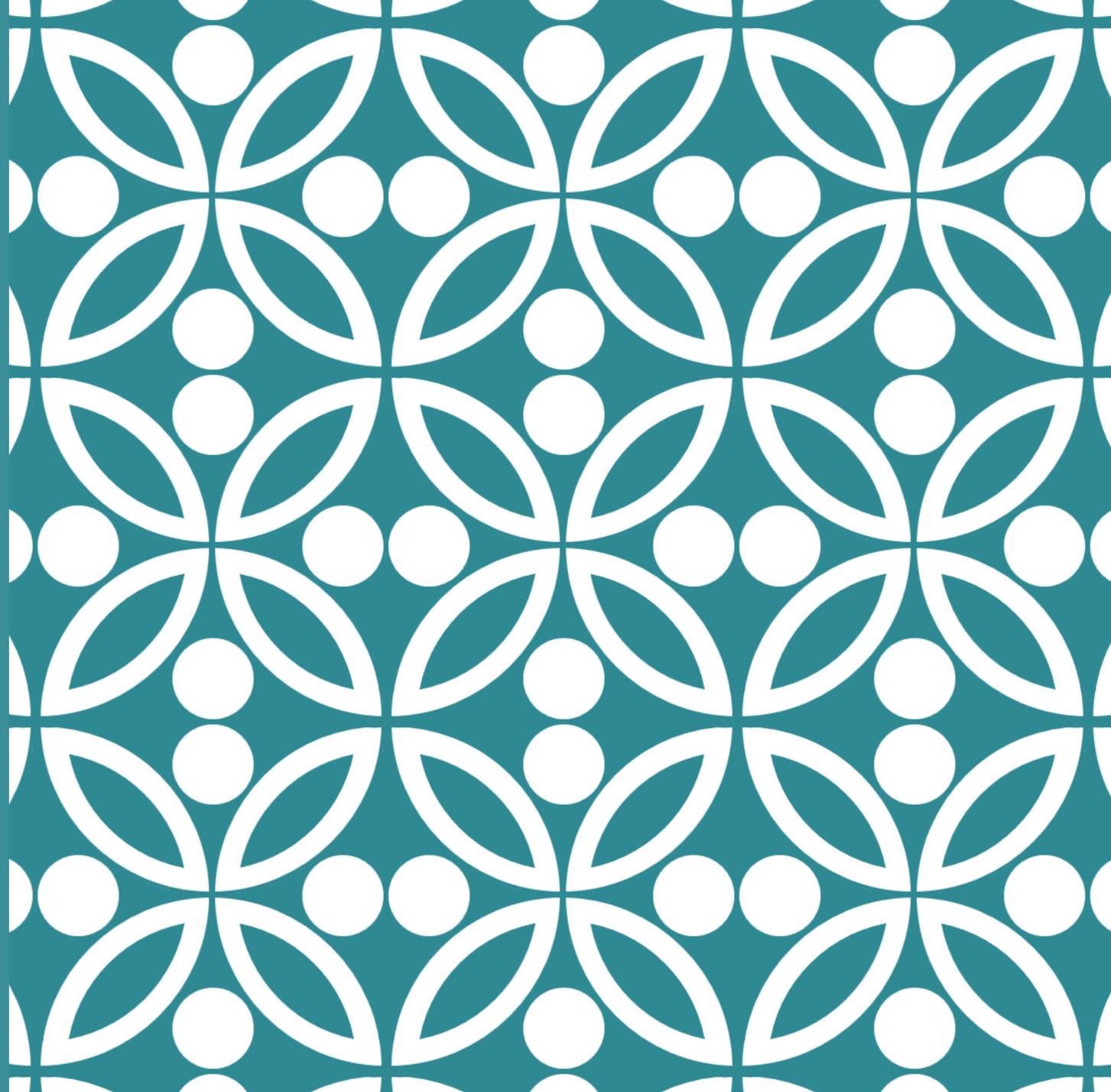


REUNION DE  
DIRECTRICES ET  
DIRECTEURS  
LILLE 1 MARCQ EN  
BAROEUL

---

Lundi 14 octobre 2024



# ORDRE DU JOUR

**Intervention de Monsieur Gilles Degand (USEP 59)**

**Intervention Madame Chloé Deleplace, brigade premier degré.**

**Intervention Claire Gaillard, CP Arts visuels (Adage)**

**Les sorties scolaires: Marie Chavatte**

**Les évaluations nationales: Karim Bourkache et Anne Simon**

**Les labellisations EDD-Phare: Julie Rabat**

**Pôle ressources école inclusive**

**GT Maternelle: éveil à la diversité linguistique**

**Projet littéraire**

**Points administratifs : PACTE, remontée des CR**

# SORTIES SCOLAIRES

**Circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

**(abroge celle du 29 juin 2023)**

**Présentation aux directeurs(trices)**

**lille 1 Marcq en Baroeul**

**14 octobre 2024**

# QUELQUES RAPPELS ET NOUVEAUTÉS

Favoriser la participation de tous... « lorsqu'une contribution est demandée aux familles, celle-ci doit être limitée »

Le catalogue départemental des structures d'accueil disparaît au profit du catalogue national <https://eduscol.education.fr/3098/catalogue-national-des-structures-d-accueil-et-d-hebergement>

« les accompagnateurs de voyages scolaires (autres que personnels de l'EN) sont soumis à un contrôle d'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes (FIJASV), effectué par les services départementaux de l'EN »

# CIRCULAIRE DÉPARTEMENTALE COMMUNIQUÉE AUX ÉCOLES LE 3 SEPTEMBRE 2024 (AVEC L'ENSEMBLE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER)

*Les documents à compléter sont au format Word afin de faciliter la saisie*

- Circulaire et documents généraux : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/MjkhOGMy>
- Sorties scolaires sans nuitée : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/NWNhOGJj>
- Voyages scolaires : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/NTVIZWU3>
- Mobilélèves : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/MTk1NTM5>

La circulaire IEN vous est spécifiquement attribuée par le lien suivant :

- <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/MTcyMjk0>

**RAPPEL** : Les AESH ne sont pas à comptabiliser dans le taux d'encadrement des sorties et voyages scolaires

**ATTENTION** : Toute modification ne pourra être qu'exceptionnelle et devra répondre à un changement lié à des circonstances imprévues (contacter le BAEPI immédiatement si cette situation se présente)

# SORTIES SCOLAIRES SANS NUITÉES

Saisie dans mobilélèves (Ariane si sortie à l'étranger)

Autorisées par le directeur d'école y compris lorsqu'elles se déroulent à l'étranger

# Voyage scolaire comprenant une ou plusieurs nuitées (saisie dans mobilélèves, Ariane si à l'étranger)

**L'enseignant**, organisateur de la sortie, adresse au directeur d'école un dossier constitué des pièces suivantes

- Le formulaire de demande d'autorisation de voyage scolaire comprenant le projet pédagogique, liste des accompagnateurs et budget prévisionnel
- La liste des élèves participant au voyage scolaire (date de naissance et personne à contacter)
- La fiche d'information sur le transport, liste des déplacements prévus pendant le séjour
- Le programme détaillé du séjour

Le directeur s'assure que l'enseignant a en sa possession les éléments suivants, **avant de donner son accord et de transmettre le dossier à l'IEN**

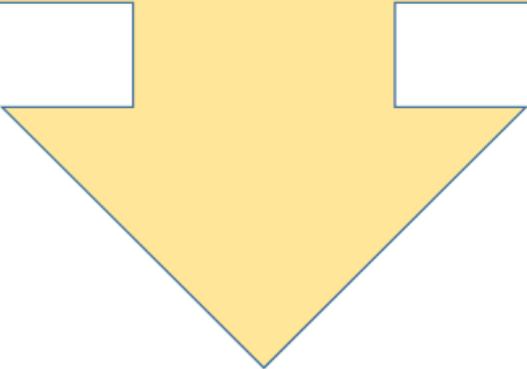
- Les autorisations parentales
- Les autorisations nécessaires à la participation d'un personnel relevant d'un autre employeur (AESH, ATSEM...)
- Le certificat de la personne formée aux premiers secours (si aucun membre du centre d'hébergement ne l'est)
- Les attestations d'assurance
- Les autorisations de sortie du territoire et copie des titres d'identités des signataires (à avoir sur soi toute la durée du séjour)

# Voyage scolaire comprenant une ou plusieurs nuitées

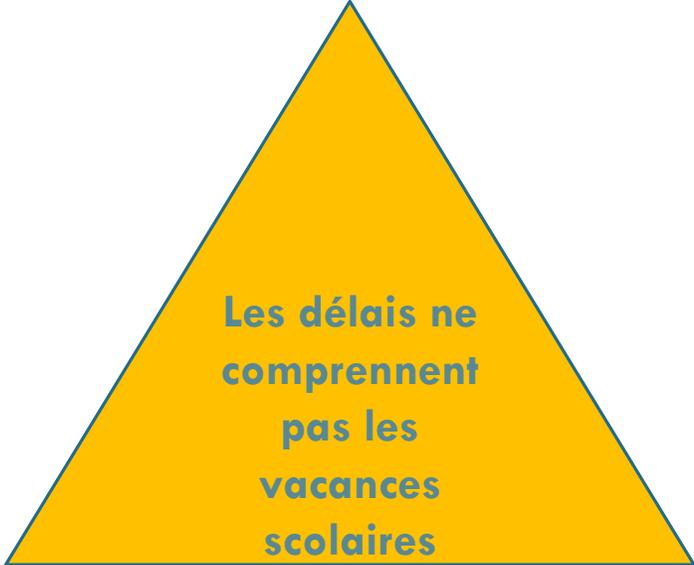
**Le Directeur d'école adresse à l'IEN chargé de la circonscription :**

- Dans un délai de **4 semaines au moins** avant la date prévue pour le départ pour un voyage scolaire sur le territoire national;
- Dans un délai de **6 semaines au moins** avant la date prévue pour le départ pour un voyage scolaire à l'étranger.

La transmission du dossier à l'IEN chargé de la circonscription **vaut accord du directeur d'école**



1 exemplaire  
papier + envoi  
numérique



Les délais ne  
comprennent  
pas les  
vacances  
scolaires

# Voyage scolaire comprenant une ou plusieurs nuitées

L'IEN chargé de la circonscription transmet soit :

- son autorisation,
- son refus motivé

Par écrit à l'école concernée :

- Dans un **délai de 15 jours** avant la date du départ pour un voyage sur le territoire national,
- Dans un **délai de 4 semaines** avant la date prévue pour un voyage à l'étranger

**Dans tous les cas l'IEN dispose de 2 semaines pour transmettre sa décision à l'école.**



L'IEN chargé de la circonscription transmet le dossier au DASEN du département d'origine.

Le dossier sera scanné et envoyé à l'adresse suivante : [dsden59.devebaepi@ac-lille.fr](mailto:dsden59.devebaepi@ac-lille.fr)



La DSDEN transmet les dossiers aux départements d'accueil et assure la vérification de la conformité du dossier et le contrôle de l'honorabilité des accompagnateurs (hors EN) FIJAISV.

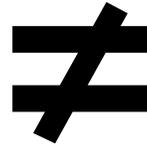
**Si des éléments mettent sérieusement en cause la qualité ou la sécurité du séjour, le DASEN en informe sans délai l'IEN chargé de la circonscription afin qu'il révisé sa décision**

## En résumé...sorties sans nuitées - sorties avec nuitées

|  | Sortie sans nuitée  |   |                               | Voyage scolaire               |
|--|---|---|-------------------------------|-------------------------------|
|  | Régulière   | Occasionnelle   |                               |                               |
| Quand ?  | Pendant le temps scolaire (la pause méridienne peut être incluse) | Pendant le temps scolaire (la pause méridienne peut être incluse) | En partie hors temps scolaire |                               |
| Qui l'autorise ?   | Le Directeur d'Ecole  | Le Directeur d'Ecole  | Le Directeur d'Ecole          | L'IEN après contrôle du DASEN |
| Obligatoire / Facultative  | Obligatoire   | Obligatoire   | Facultative                   | Facultative                   |
| Information des parents  | Obligatoire   | Obligatoire   | Obligatoire                   | Obligatoire                   |
| Contribution des familles  | non (gratuite)  | non (gratuite)  | possible                      | possible                      |
| Assurances   | facultative   | facultative   | obligatoire                   | obligatoire                   |
| Présence d'un titulaire d'une AFPS, d'un BNS, ou d'un BNS, d'un PSC1 |   | obligatoire dans certains cas                                     | obligatoire dans certains cas | obligatoire                   |
| Autorisation parentale écrite  | non   | non   | oui                           | oui                           |

# Les taux d'encadrement

Déplacements  
Sorties culturelles  
Visites...  
Dans la cadre des voyages scolaires ou  
non...



**Pratiques EPS**  
**Dans la cadre des voyages scolaires ou**  
**non...**

# Taux d'encadrement des élèves hors activités sportives

## Taux d'encadrements minimaux des élèves de niveau maternelle

|   |  |
|---|--|
| Jusqu'à 16 élèves                           | Au-delà d'un groupe de 16 élèves       |
| Deux adultes dont l'enseignant de la classe | Un adulte supplémentaire pour 8 élèves |

A l'école maternelle, l'enseignant, accompagné d'un adulte, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe. Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée

## Taux d'encadrements minimaux des élèves de niveau élémentaires

| Sorties scolaires sans nuitées           |   | Voyages scolaires                        |   |
|--|---|--|---|
| jusqu'à 30 élèves                        | Au-delà de 30 élèves                    | jusqu'à 24 élèves                        | Au-delà de 24 élèves                    |
| deux adultes dont au moins un enseignant | un adulte supplémentaire pour 15 élèves | deux adultes dont au moins un enseignant | un adulte supplémentaire pour 12 élèves |

A l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

# TAUX ENCADREMENT DE LA PRATIQUE EN EPS

## SORTIES OBLIGATOIRES RECURRENTES

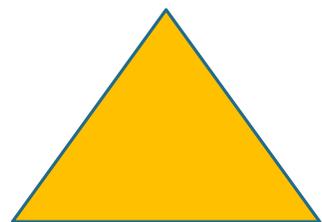
| Type d'activité physique et sportive   | Taux et modalités d'encadrement   |                          |   |  |
|--|---|--------------------------|---|--|
| Activités sans taux d'encadrement renforcé   | Enseignant seul   |                          |   |  |
| Activités à taux d'encadrement renforcé  |   |                          |   |  |
| Ski et activités en milieu enneigé<br>Escalade et activités assimilées<br>Randonnée en montagne<br>Tir à l'arc<br>Sports équestres<br>Spéléologie (classe 1 et 2)<br>Activités nautiques avec embarcation, activités aquatiques (hors enseignement de la natation) | <u>Maternelle</u><br>Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.<br>Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 6 élèves. |                          | <u>Élémentaire</u><br>Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.<br>Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 12 élèves. |  |
| VTT et cyclisme sur route (proposition départementale)   |   |                          | Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.<br>Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 6 élèves.                        |  |
| Enseignement de la natation  |   | Groupe-classe maternelle | Groupe-classe élémentaire   | Groupe-classe maternelle élémentaire + |
|  | Moins de 20 élèves  | 2 encadrants             | 2 encadrants  | 2 encadrants                           |
|  | De 20 à 30 élèves   | 3 encadrants             | 2 encadrants  | 3 encadrants                           |
|  | Plus de 30 élèves   | 4 encadrants             | 3 encadrants  | 4 encadrants                           |

# TAUX ENCADREMENT DE LA PRATIQUE EN EPS

## SORTIES OBLIGATOIRES occasionnelles

| Activité  | Taux encadrement   |   | Qualification exigée intervenants  | Points de vigilance  |
|---|--|---|--|--|
|   | Maternelle   | Élémentaire   |  |  |
| Les BEESAPT ou BPJEPS APT, DEUG STAPS, ainsi que toutes les licences STAPS peuvent encadrer toutes les activités présentées |  |   |  |  |
| <b>ACTIVITES OCCASIONNELLES A TAUX D'ENCADREMENT RENFORCE</b>   |  |   |  |  |
| Accrobranches   | < 12 élèves : PE + intervenant agréé ou autre PE<br>> 12 élèves : un intervenant agréé ou un PE en + pour 6 élèves | < 24 élèves : PE + intervenant agréé ou autre PE<br>> 24 élèves : un intervenant agréé ou un PE en + pour 12 élèves | <ul style="list-style-type: none"> <li>- BEES option escalade ou spéléologie ;</li> <li>- Diplôme de guide de haute montagne ou aspirant guide du brevet d'alpinisme ;</li> <li>- Diplôme de moniteur d'escalade du BEES d'Alpinisme ;</li> <li>- Brevets d'état possédant la qualification et l'aptitude à l'enseignement et l'encadrement professionnel de la pratique du canyon ;</li> <li>- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien avec support technique escalade ;</li> <li>- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports avec support technique spéléologie ;</li> <li>- BPJEPS spécialités « activités nautiques », « activités gymniques, de la forme et de la force » assortis du certificat de spécialisation « activités escalade »</li> </ul> | <p>Courrier du Dasen du 19 juin 2023, stipulant que la pratique doit être envisagée dans le cadre de l'EPS par la mise en place d'un cycle d'apprentissage.</p> <p>La pratique occasionnelle peut se dérouler à la suite de l'unité d'apprentissage.</p> <p>Pratique qui doit être considérée comme une activité d'enseignement.</p> <p>Pas de partage avec le public, espace dédié.</p>   |
| Activités nautiques avec embarcations   |  |   | BPJEPS « activités nautiques »   | <p>L'élève doit être détenteur de l'ASNS ou du test du Pass nautique.</p> <p>Port de la brassière de sécurité obligatoire.</p> <p>Prévoir le nombre d'embarcations par groupe d'élèves et par encadrant en fonction de la météo à venir.</p> <p>Lors de la pratique de certaines activités, si l'enseignant est en incapacité d'intervenir directement avec ses élèves le taux d'encadrement doit tenir compte de cette particularité.</p> |
| Équitation dont poney   | <i>Si l'élève monte : taux ci-dessus</i><br><i>Si l'élève ne monte pas (atelier découverte : taux ci-dessous)</i>  |   | BPJEPS « activités équestres »   | <p>Casque protecteur conforme aux normes en vigueur à fixation à 3 points. Port de bottes en caoutchouc souhaité.</p> <p>L'efficacité et la sécurité exigent de limiter l'effectif du groupe d'élèves dans l'activité équestre en prenant en compte l'âge des enfants, leur taille et leur expérience antérieure.</p> <p>Cas particulier de l'opération Poney-école (Pas de club répertorié à ce jour dans le département du Nord).</p>    |
|   | 2 adultes pour 12 élèves, 1 adulte en + pour 6   | 2 adultes pour 24 élèves, 1 adulte en + pour 12   |  |  |
| Baignade en mer ou en lac   | La réglementation appartient au maire sur le territoire de sa commune.   |   | MNS<br>BNSSA   | Ce type d'activité doit répondre à des objectifs pédagogiques tels que définis dans les programmes de cycle et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir.   |

|  |   |   |   |  |
|--|---|---|---|--|
|  | <p>Les taux d'encadrement de la natation s'appliquent, en veillant à adapter à l'âge et au niveau des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de moins de 6 ans : 1 adulte présent dans l'eau pour 5 enfants</li> <li>- Enfants de plus de 6 ans : 1 adulte présent dans l'eau pour 8 enfants.</li> </ul> |   |   | <p>Les séances en eau libre devront être préalablement autorisées par l'IA-DASEN, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place.</p> <p>En conséquence, dans les piscines, bassins, plages ou baignades en mer, lac ou rivière, classés dans la catégorie des emplacements aménagés où les dispositions de sécurité doivent être obligatoirement prises, il convient de prescrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de grands et petits bains et leur signalisation.</li> <li>- Le balisage et la délimitation de la partie des baignades dans laquelle on a pied.</li> <li>- La mise en place d'un périmètre de sécurité.</li> <li>- L'interdiction de se baigner par gros temps sur les plages.</li> <li>- Une signalisation uniforme par drapeaux de différentes couleurs indiquant surveillance assurée ou terminée, alerte aux baigneurs, interdiction de se baigner.</li> <li>- La signalisation des endroits rendus dangereux par des courants, des sables mouvants, des fonds brusques,</li> <li>- La fixation de la limite des zones surveillées,</li> <li>- L'aménagement d'un poste de secours équipé d'un matériel adapté, et sur les plages d'une barque ou d'un canot insubmersible.</li> </ul> |
| <b>ACTIVITES OCCASIONNELLES A TAUX D'ENCADREMENT ORDINAIRE</b> |   |   |   |  |
| Char à voile   | < 16 élèves : PE + intervenant agréé ou autre PE  | < 30 élèves : PE + intervenant agréé ou autre PE                | DESJEPS, DEJEPS ou BPJEPS Char à voile<br>BEES Char à voile | Port du casque obligatoire.<br>Zones d'évolution bien définies et adaptées aux possibilités des élèves.  |
| Patinage   | > 16 élèves : un intervenant agréé ou un PE en + pour 8 élèves  | > 30 élèves : un intervenant agréé ou un PE en + pour 15 élèves | BPJEPS Patinage sur glace                                   | Équipements de protection tête/mains obligatoires.<br>Pas de partage avec le public.   |
| Randonnée  |   |   | BPJEPS activités de randonnée                               |  |



« Dès lors qu'une activité physique ou sportive est pratiquée sous la responsabilité de l'éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative, **celle-ci doit être considérée comme une activité d'enseignement**. En ce sens, elle doit répondre à des objectifs pédagogiques tels que définis dans les programmes de cycles **et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir**. Les activités de loisir ne relevant pas des missions de l'école peuvent toutefois être pratiquées (...), mais sur des temps périscolaires ou extrascolaires. .... »

↳ Pour toute question relative à l'organisation d'une sortie scolaire ou d'un voyage scolaire :

[dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr](mailto:dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr)

**Le BAEPI, c'est quoi :**  
Le bureau de l'action éducative et des politiques interministérielles au sein de la Division des élèves et de la vie des établissements

**Le BAEPI, c'est qui :**  
Pour les sorties et voyages scolaires vos interlocuteurs privilégiés sont :

- M. Régis DUFFROY – n°03.20.62.31.73
- Mme Emilie DRUELLE – n°03.20.62.32.75
- Mme Sylvie DEROO – n°03.20.62.33.01

# LES ÉVALUATIONS NATIONALES

## **Rappels:**

- Elèves à besoins: sous le seuil 1. Compétences qui ne sont pas mises en œuvre.
- Elèves fragiles: entre le seuil 1 et 2. Compétences qui ne sont pas mobilisables automatiquement.

# LES ÉVALUATIONS NATIONALES

## **Premiers constats:**

- Les élèves sont moins en difficulté en mathématiques qu'en français.
- Les difficultés se cumulent du CP au CM2.

## **En français:**

- Etude de la langue
- compréhension orale et écrite

## **En mathématiques:**

- Résolution de problèmes.
- Mémoriser des faits

# LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Recommandations:

- Renforcer la liaison maternelle-cycle 2
- Mettre en œuvre les PPRE et les APC
- Assurer la transversalité de la langue
- Problèmes à résoudre quotidiennement.

# CP Français – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item

Reconnaître les différentes écritures d'une lettre

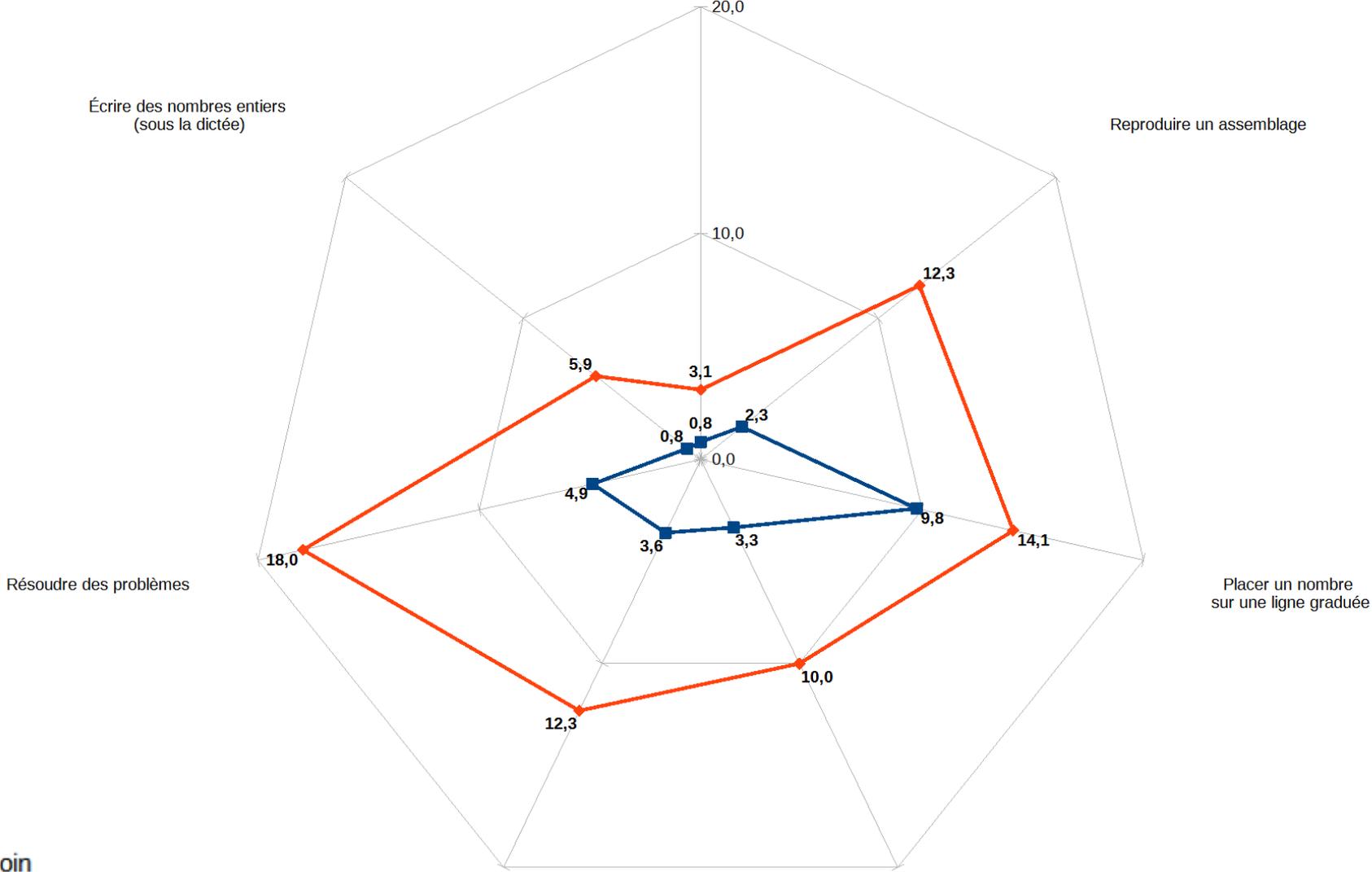


■ Pourcentage d'élèves à besoin

◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

# CP Maths – Pourcentage d’élèves à besoin et fragiles par item

Lire des nombres entiers  
(reconnaître des nombres dictés)



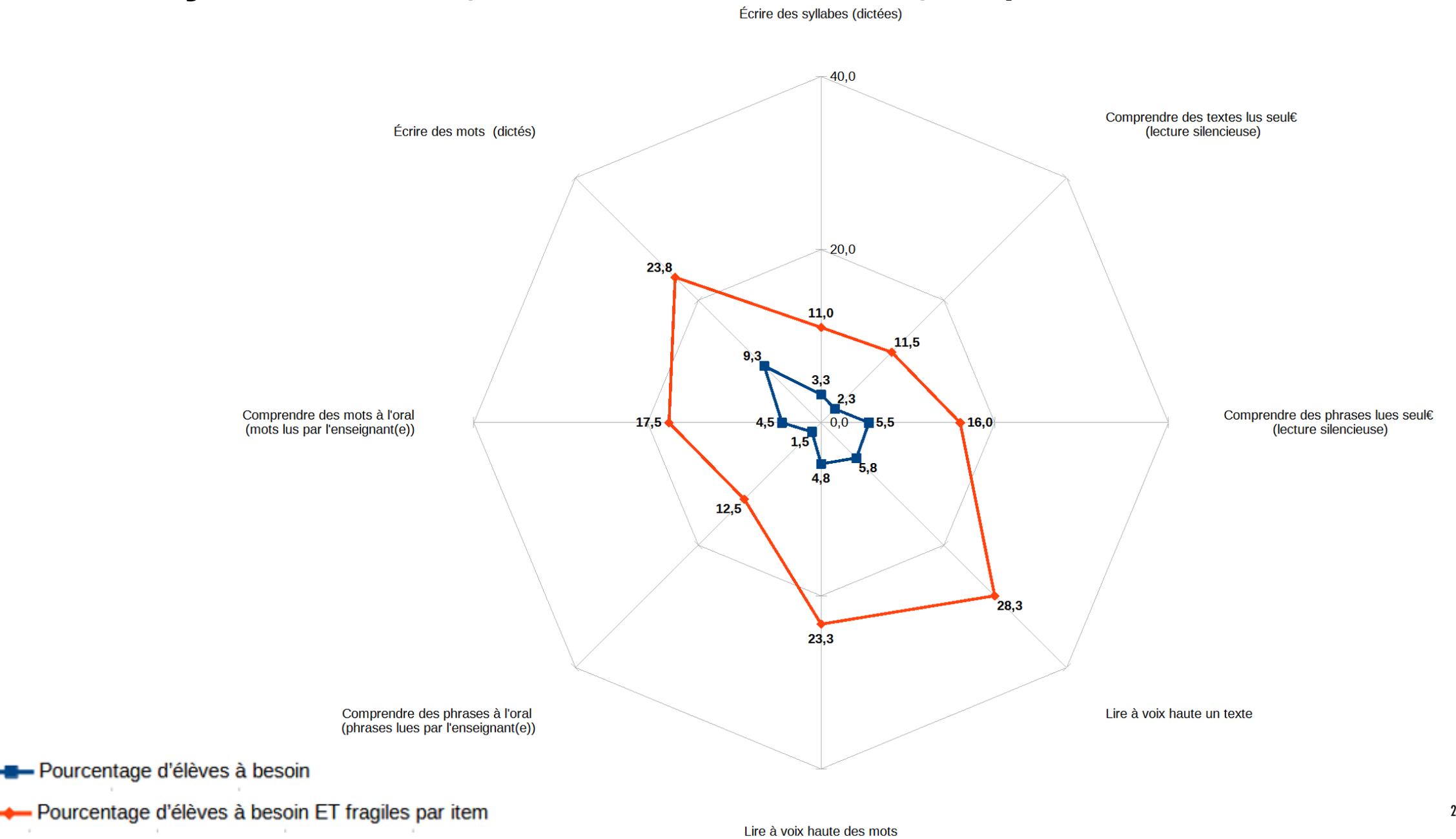
■ Pourcentage d’élèves à besoin

◆ Pourcentage d’élèves à besoin ET fragiles par item

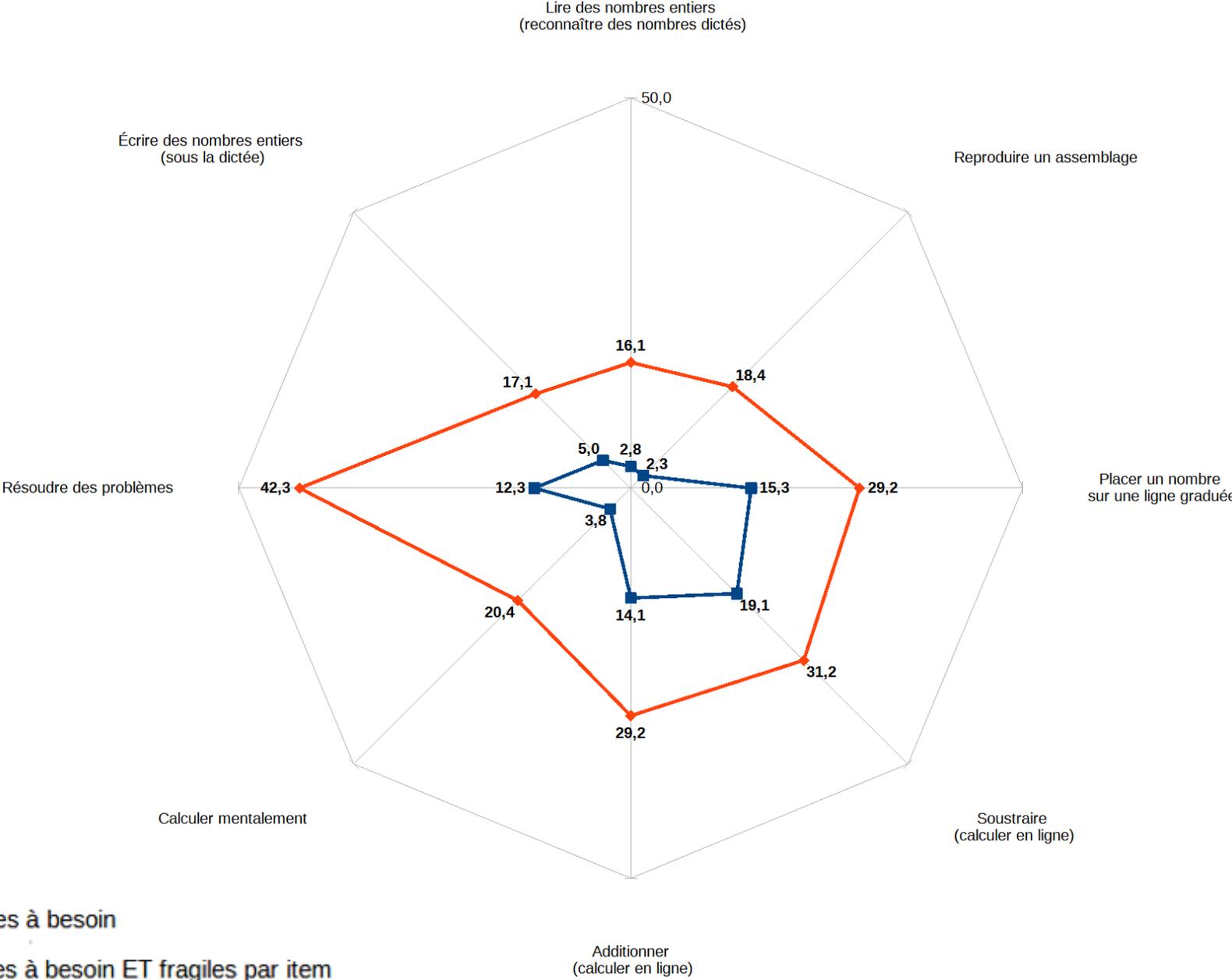
Quantifier des collections

Comparer des nombres

# CE1 Français – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item

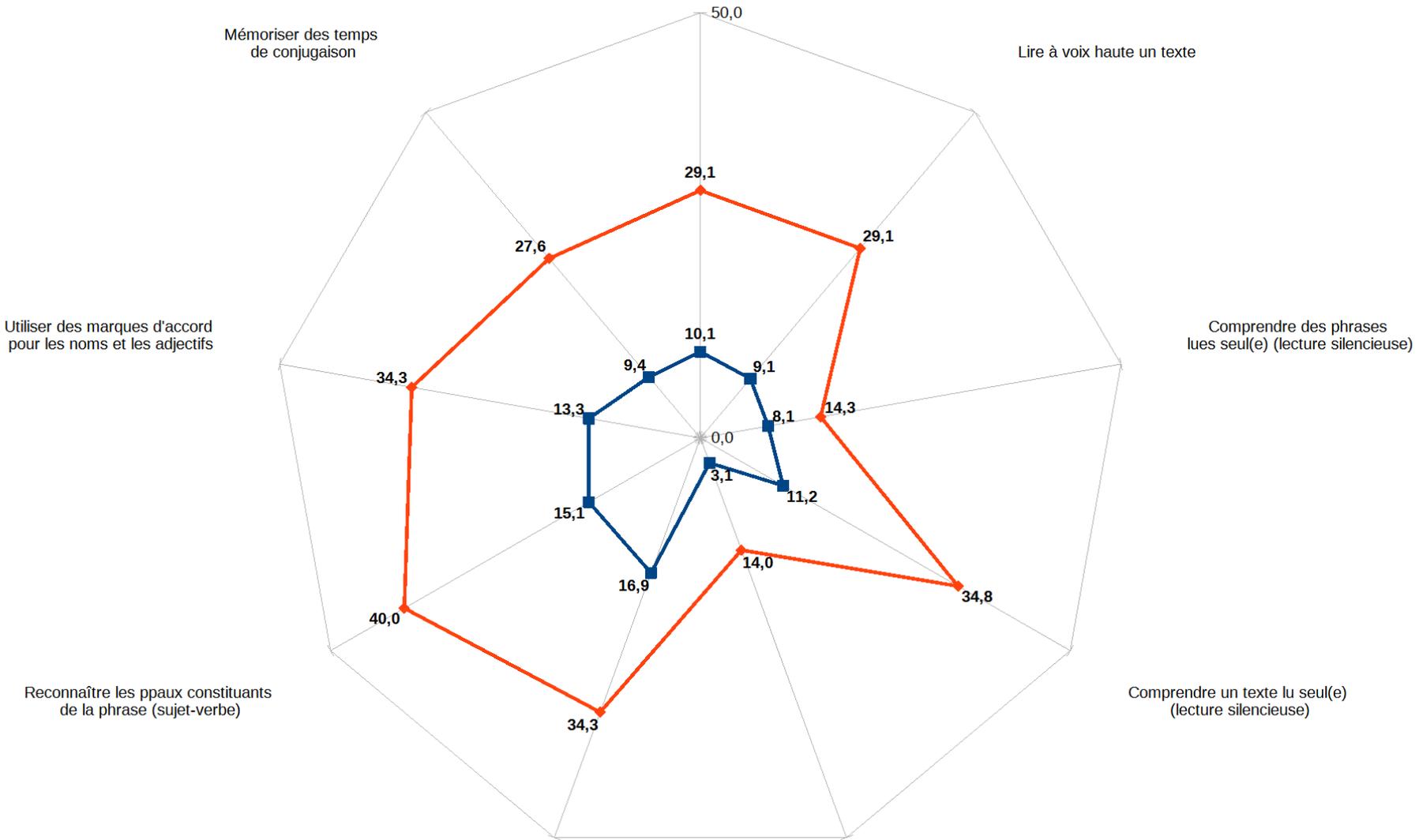


# CE1 Maths – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item



# CE2 Français – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item

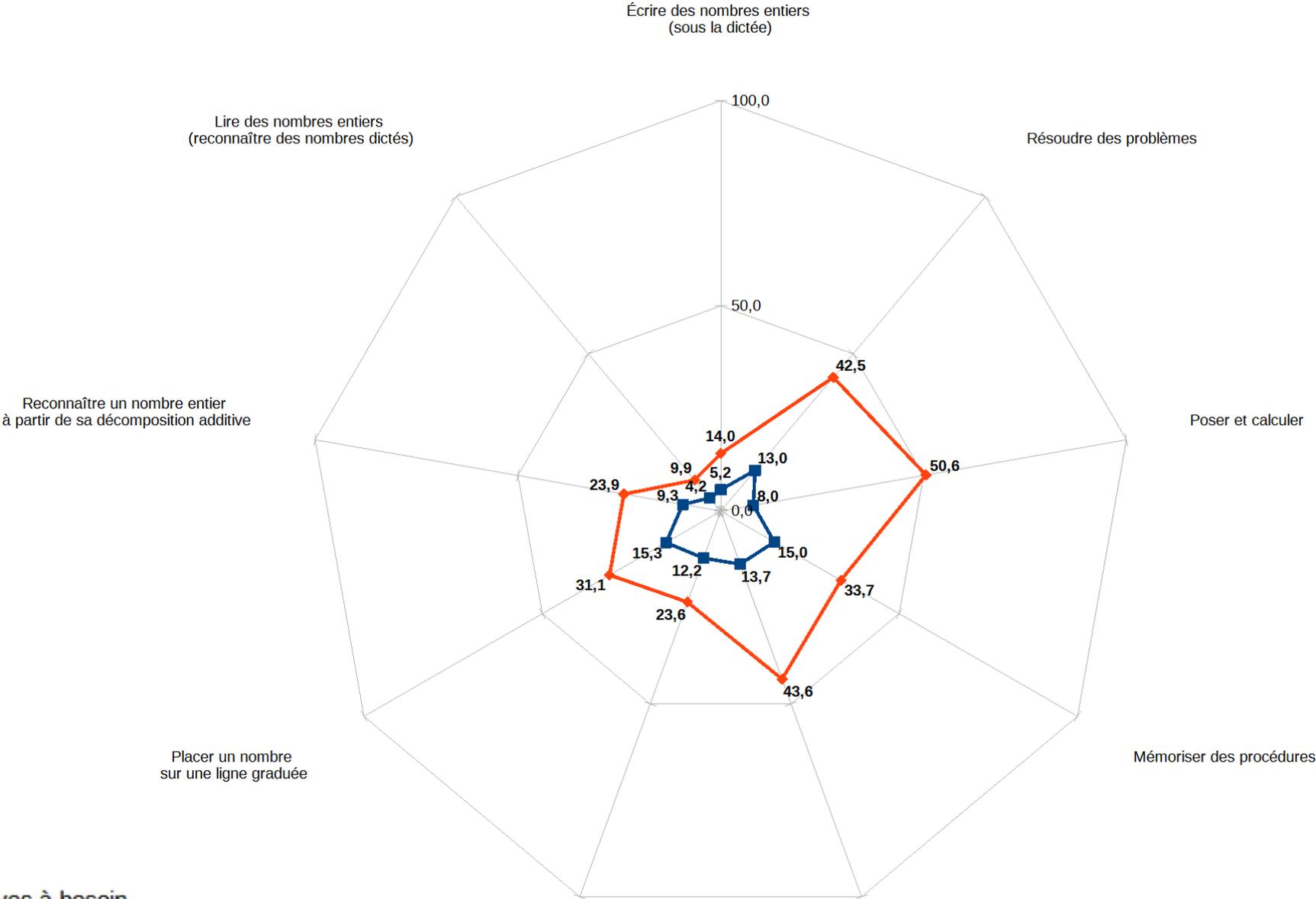
Écrire des mots (dictés)



■ Pourcentage d'élèves à besoin

◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

# CE2 Maths – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item



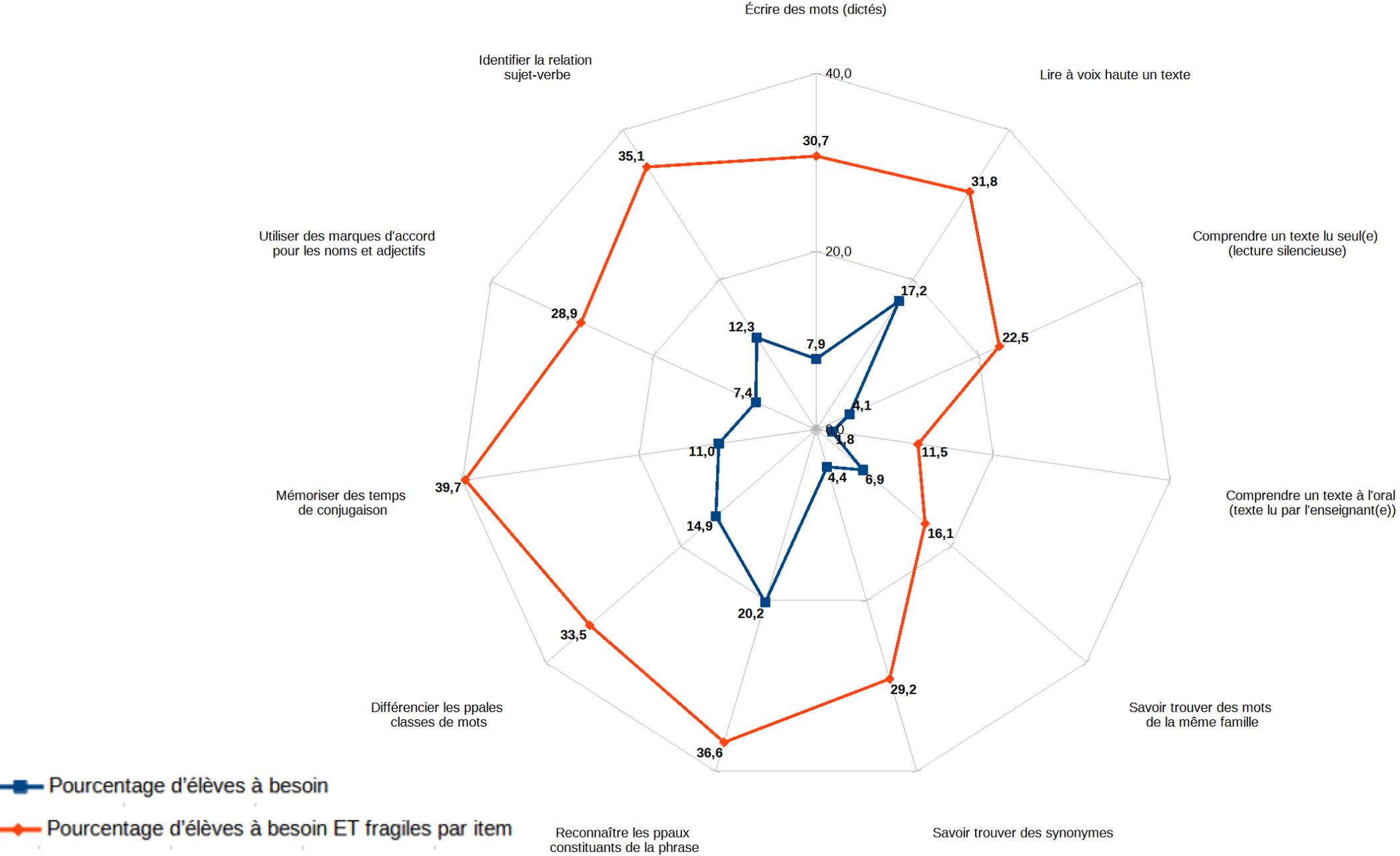
■ Pourcentage d'élèves à besoin

◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

Ordonner des nombres

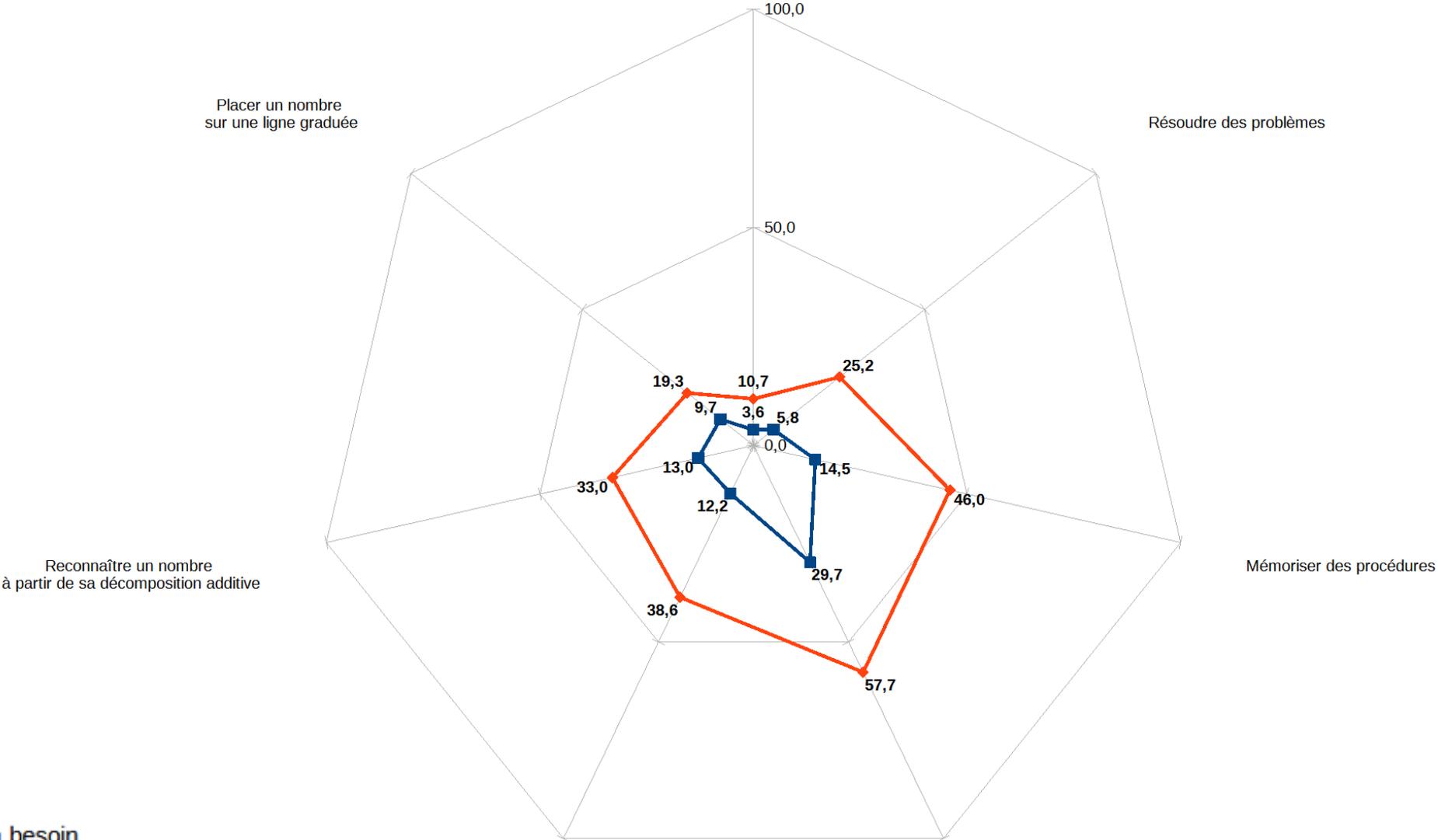
Mémoriser des faits numériques

# CM1 Français – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item



# CM1 Maths – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item

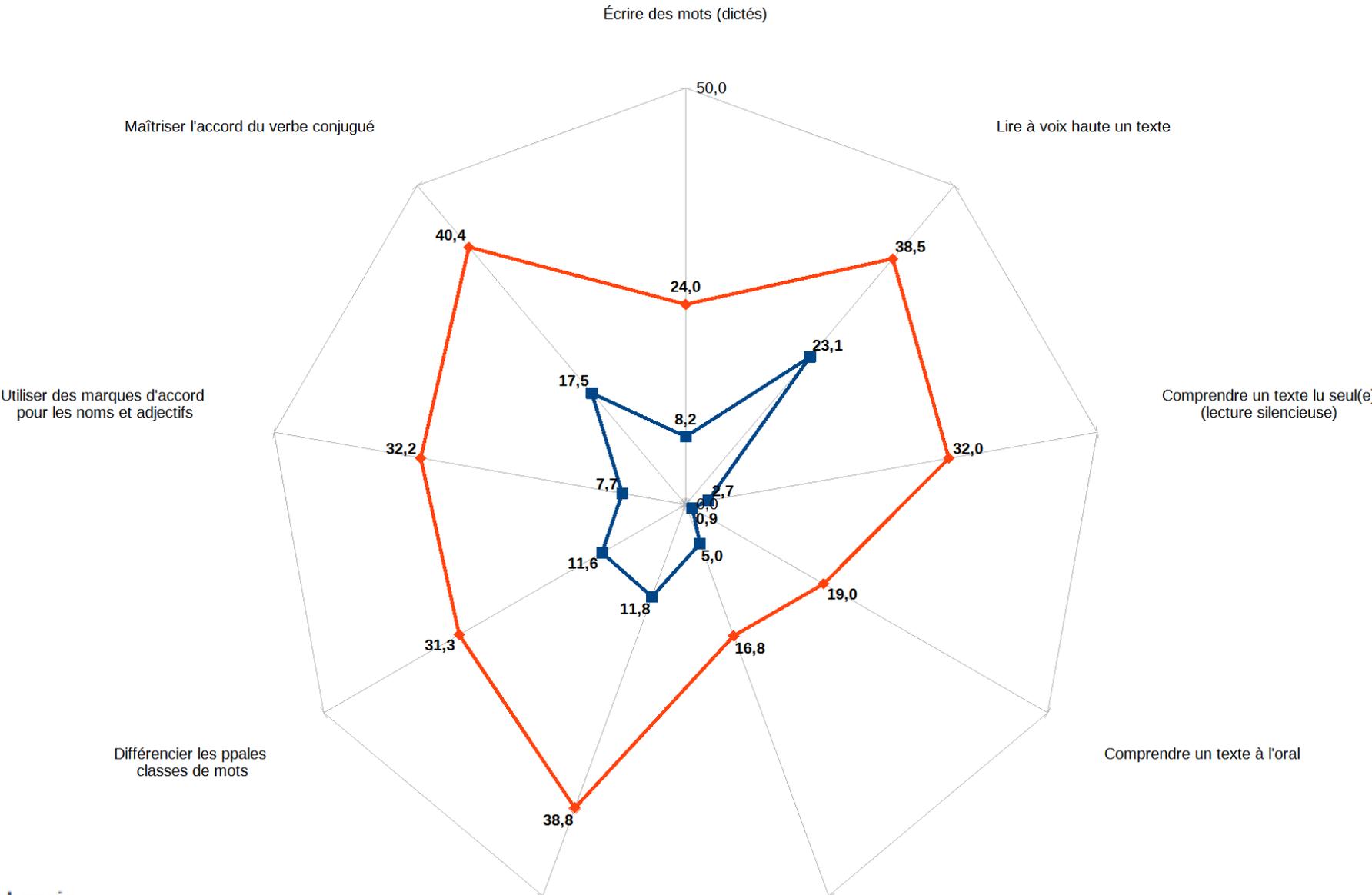
Écrire des nombres entiers  
(sous la dictée)



■ Pourcentage d'élèves à besoin

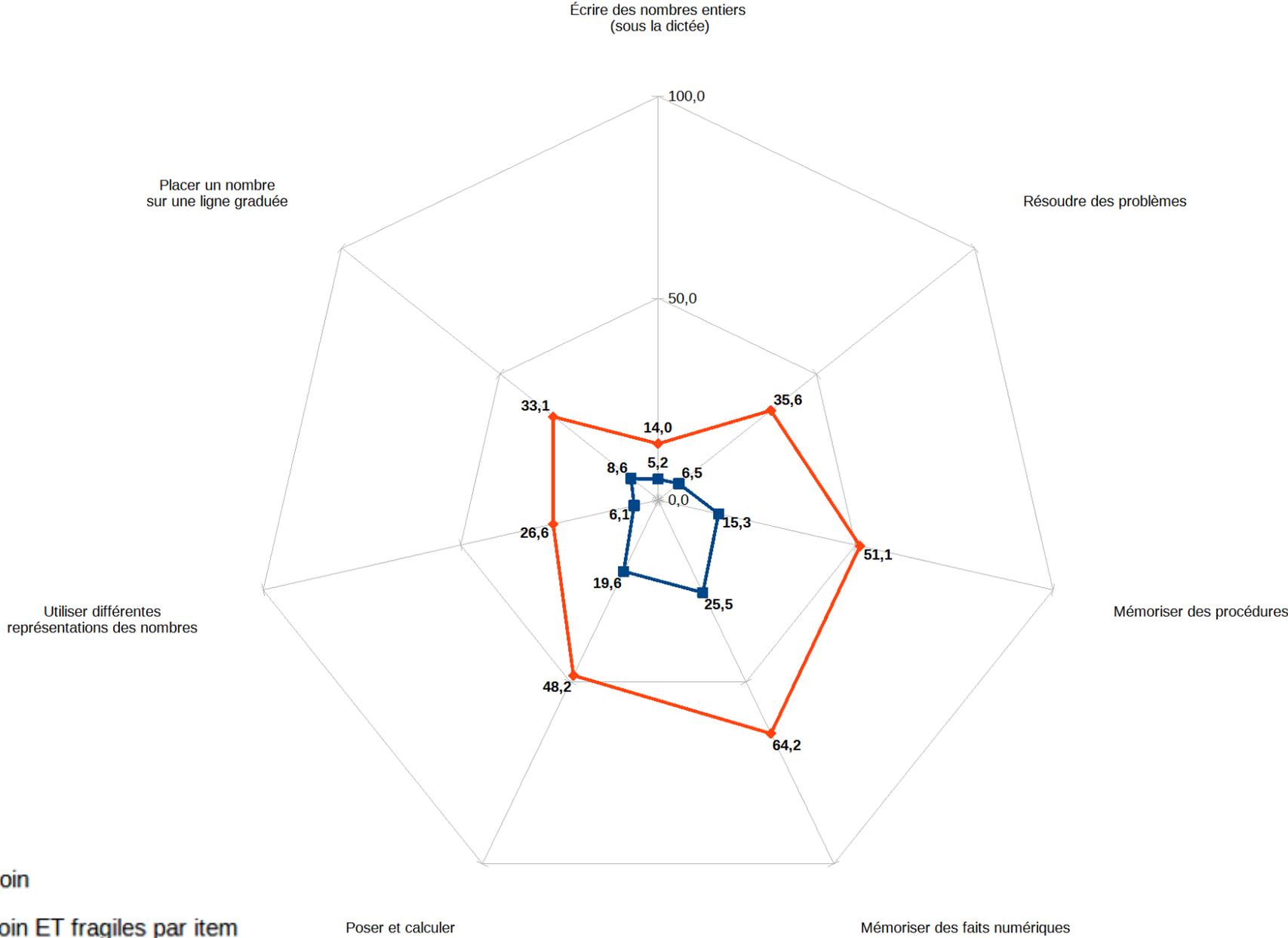
◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

# CM2 Français – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item



■ Pourcentage d'élèves à besoin  
◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

# CM2 Maths – Pourcentage d'élèves à besoin et fragiles par item



■ Pourcentage d'élèves à besoin

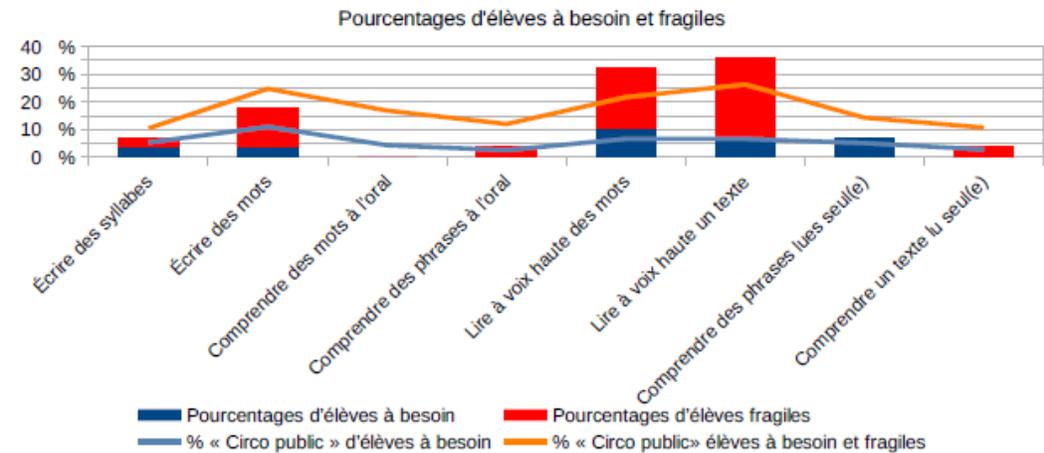
◆ Pourcentage d'élèves à besoin ET fragiles par item

# Évaluations CE1 2023 / 2024

- résultats par écoles -

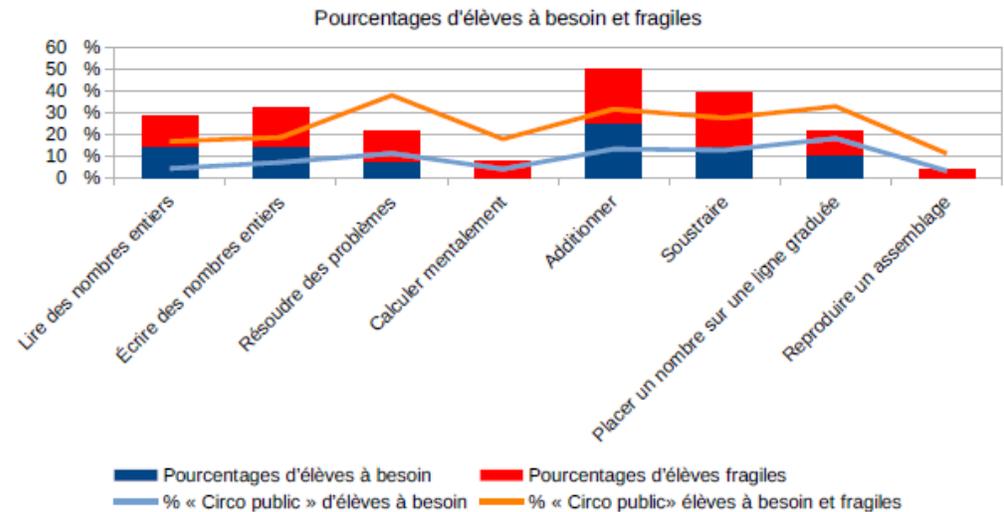
| Compétences en Français             | Pourcentages d'élèves à besoin | % « Circo public » d'élèves à besoin | Pourcentages d'élèves fragiles | % « Circo public » d'élèves fragiles |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Écrire des syllabes                 | 4 %                            | 5 %                                  | 4 %                            | 5 %                                  |
| Écrire des mots                     | 4 %                            | 11 %                                 | 14 %                           | 14 %                                 |
| Comprendre des mots à l'oral        | 0 %                            | 4 %                                  | 0 %                            | 13 %                                 |
| Comprendre des phrases à l'oral     | 0 %                            | 3 %                                  | 4 %                            | 9 %                                  |
| Lire à voix haute des mots          | 11 %                           | 7 %                                  | 21 %                           | 15 %                                 |
| Lire à voix haute un texte          | 7 %                            | 7 %                                  | 29 %                           | 20 %                                 |
| Comprendre des phrases lues seul(e) | 7 %                            | 5 %                                  | 0 %                            | 9 %                                  |
| Comprendre un texte lu seul(e)      | 0 %                            | 3 %                                  | 4 %                            | 8 %                                  |

## Compétences en français CE1 2023 / 2024



| Compétences en Mathématiques           | Pourcentages d'élèves à besoin | % « Circo public » d'élèves à besoin | Pourcentages d'élèves fragiles | % « Circo public » d'élèves fragiles |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Lire des nombres entiers               | 14 %                           | 4 %                                  | 14 %                           | 13 %                                 |
| Écrire des nombres entiers             | 14 %                           | 7 %                                  | 18 %                           | 12 %                                 |
| Résoudre des problèmes                 | 7 %                            | 11 %                                 | 14 %                           | 27 %                                 |
| Calculer mentalement                   | 0 %                            | 4 %                                  | 7 %                            | 14 %                                 |
| Additionner                            | 25 %                           | 13 %                                 | 25 %                           | 18 %                                 |
| Soustraire                             | 14 %                           | 13 %                                 | 25 %                           | 15 %                                 |
| Placer un nombre sur une ligne graduée | 11 %                           | 18 %                                 | 11 %                           | 15 %                                 |
| Reproduire un assemblage               | 0 %                            | 3 %                                  | 4 %                            | 8 %                                  |

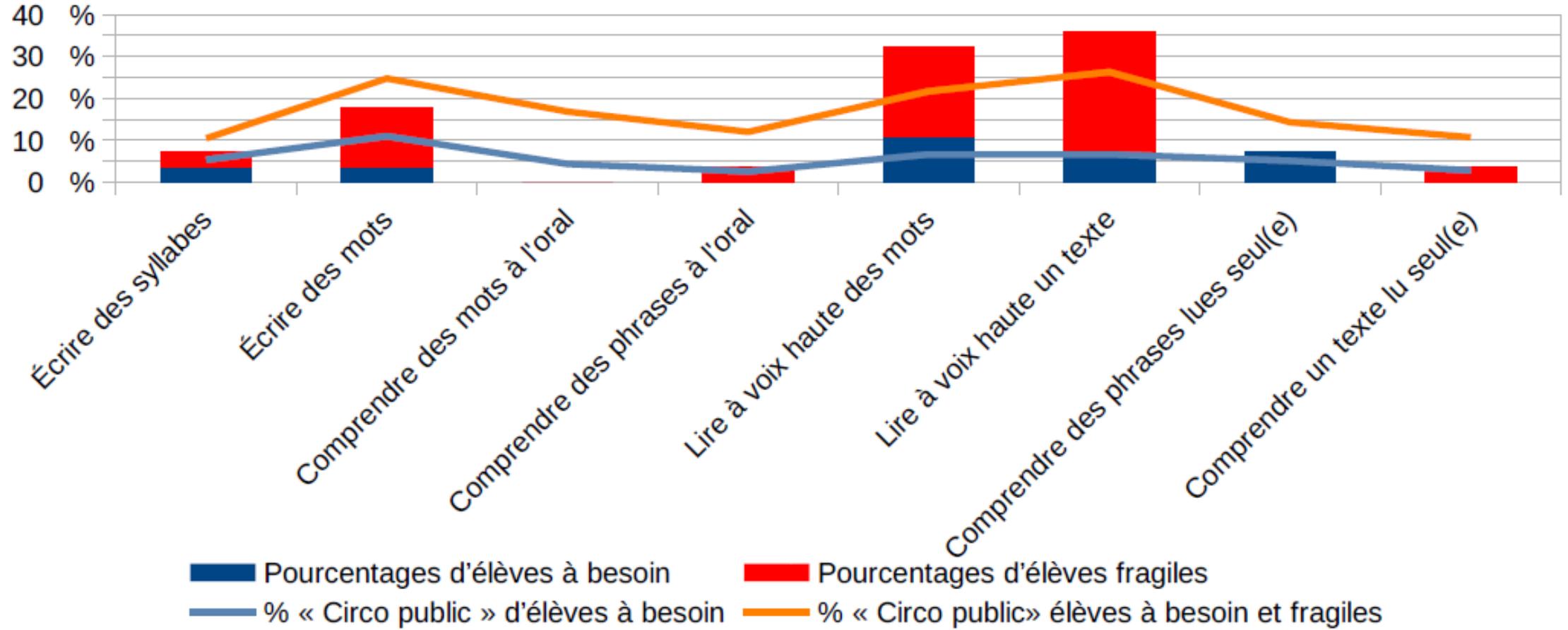
## Compétences en mathématiques CE1 2023 / 2024



| Compétences en Français             | Pourcentages d'élèves à besoin | % « Circo public » d'élèves à besoin | Pourcentages d'élèves fragiles | % « Circo public » d'élèves fragiles |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Écrire des syllabes                 | 4 %                            | 5 %                                  | 4 %                            | 5 %                                  |
| Écrire des mots                     | 4 %                            | 11 %                                 | 14 %                           | 14 %                                 |
| Comprendre des mots à l'oral        | 0 %                            | 4 %                                  | 0 %                            | 13 %                                 |
| Comprendre des phrases à l'oral     | 0 %                            | 3 %                                  | 4 %                            | 9 %                                  |
| Lire à voix haute des mots          | 11 %                           | 7 %                                  | 21 %                           | 15 %                                 |
| Lire à voix haute un texte          | 7 %                            | 7 %                                  | 29 %                           | 20 %                                 |
| Comprendre des phrases lues seul(e) | 7 %                            | 5 %                                  | 0 %                            | 9 %                                  |
| Comprendre un texte lu seul(e)      | 0 %                            | 3 %                                  | 4 %                            | 8 %                                  |

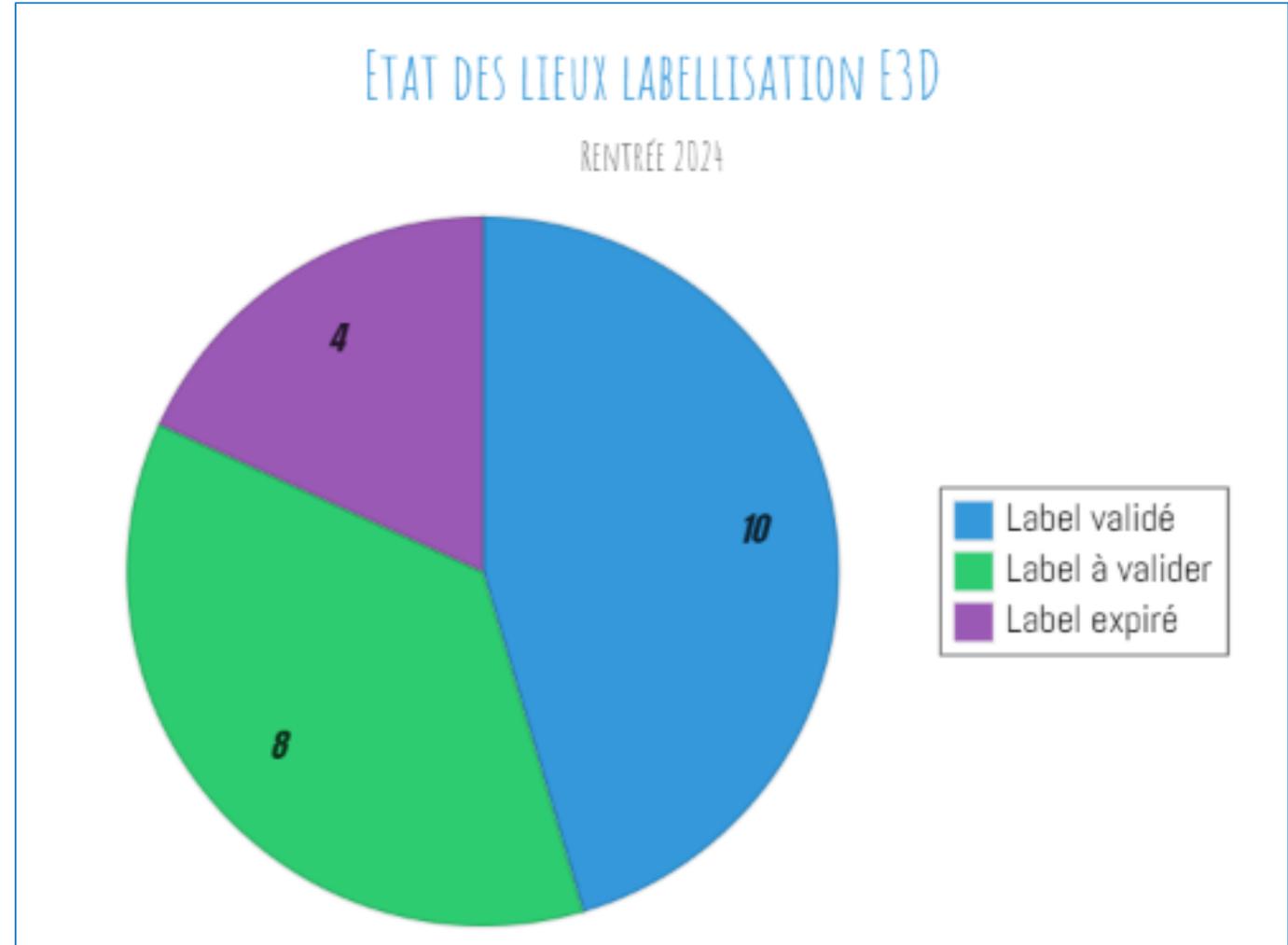
# Compétences en français CE1 2023 / 2024

## Pourcentages d'élèves à besoin et fragiles



# LABELLISATION E3D

<https://ienlille1marcgenbaroeul.etab.ac-lille.fr/2024/01/02/labellisation-e3d/>



|                                | Niveau 1 Engagement  | Niveau 2 Approfondissement  | Niveau 3 Déploiement   |
|--------------------------------|--|---|--|
| Principe général               | Dans le cadre du <b>développement durable</b><br><br>Mobilisation de <b>l'ensemble des catégories de la communauté éducative</b> de l'établissement ou école | OUI   | <b>Modification systémique</b> , en profondeur du <b>fonctionnement</b> de l'école ou de l'établissement   |
| Formalisation                  | <b>Inscription dans le projet</b> de la structure scolaire<br><br>Dans le second degré, <b>implication des éco-délégués</b> dans la conception du projet     | <b>Coordination explicite</b> et raisonnée de l'ensemble des actions liées au développement durable (enseignement, sorties scolaires) | Ethique du développement durable dans l'établissement : les <b>choix et actions</b> sont <b>systématiquement</b> étudiées avec l'angle du <b>développement durable</b> |
| Partenariats                   | <b>Identification</b> de <b>partenaires</b> territoriaux et sollicitation partenariale   | Le <b>rôle</b> et les apports des <b>partenaires</b> sont <b>explicitement</b> définis, aboutissant à une <b>culture commune</b>      | OUI  |
| Formation                      |  | <b>Formation</b> progressive des <b>personnels de l'établissement</b> aux enjeux et démarches du <b>développement durable</b>         | OUI  |
| Communication                  |  | Actions de communication et de valorisation   | OUI  |
| Transférabilité                |  |   | Tout ou partie du projet peut servir d' <b>appui</b> pour <b>accompagner un autre établissement</b> qui s'engage   |
| Stabilisation et pérennisation |  |   | Inscription dans une <b>durée pluriannuelle</b>  |

# LABELLISATION PHARE

| Niveau 1   | Niveau 2                       | Niveau 3   |
|--|--------------------------------|--|
| Equipe ressource de 5 personnes minimum                              | Equipe ressource formée        | 1 formateur climat scolaire                      |
| Journée Non au harcèlement   | 10h d'apprentissage            | Axes du projet d'amélioration du climat scolaire |
| Information des parents  | Atelier des parents            | Equipe d'ambassadeurs parents                    |
| <i>Equipe de 10 élèves ambassadeurs dans le 2<sup>nd</sup> degré</i> | Prix Nah ou Internet Safer Day | Prix Nah et Internet Safer Day                   |

# LE PÔLE RESSOURCES ÉCOLE INCLUSIVE

Cadre départemental:

Composition du pôle ressource



Pour faire évoluer les pratiques

Pour clarifier l'action du RASED

Pour un RASED composante du pôle ressources

**L'enseignant spécialisé et le psychologue de l'éducation nationale** (Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017) **du réseau sont des professionnels ressources qui exercent leurs missions en faveur de l'éducation inclusive sur l'ensemble du territoire de la circonscription.** Leur action participe à la dynamique de montée en compétences des équipes. Ainsi :



# LES RENCONTRES LITTÉRAIRES

## ❖ Ce qui perdure:

- ✓ Une thématique
- ✓ L'étude d'une sélection d'ouvrages de littérature de jeunesse en classe
- ✓ Une prestation des élèves en période 5

## ❖ Ce qui change:

- La sélection d'ouvrages étudiés en classe est faite par l'enseignant à partir des propositions de la circonscription.
- Il n'y a plus de remise du crayon d'or à un ouvrage à partir de votes de tous les participants.
- Après l'étude des ouvrages sélectionnés, chaque classe choisit son album « coup de cœur ».  
Celui-ci générera:
  - Une présentation orale permettant de justifier son choix et de mettre l'ouvrage en valeur;
  - Une prestation « corps et voix » de l'ensemble de la classe.

# LES RENCONTRES LITTÉRAIRES 2025

## *FIESTA!*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Novembre 2024</b>         | Un minimum de 10 ouvrages autour de la thématique sont proposés aux écoles.  |
| <b>Novembre 2024</b>         | L'enseignant élabore une sélection de 3 à 5 ouvrages qui seront à étudier dans la classe.  |
| <b>De novembre à janvier</b> | Les ouvrages sont étudiés en classe et laissés au coin lecture.  |
| <b>Janvier-février 2025</b>  | Les élèves choisissent/élisent leur ouvrage « Coup de cœur ». La classe travaille autour de l'oral de présentation et/ou de l'argumentation.   |
| <b>Jusqu'en avril 2025</b>   | Elaboration de: <ul style="list-style-type: none"><li>- L'oral de présentation sur l'ouvrage sélectionné;</li><li>- La prestation « corps et voix » autour de l'ouvrage sélectionné.</li></ul> |
| <b>Date à définir en P5</b>  | <i>Journée de rencontres littéraires entre les classes participantes</i>   |

# DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ÉCOLE MATERNELLE

Jeudi 7 novembre de 13h30 à 16h30: école Rostand la Madeleine.

- Définir un plan d'actions pour « éveiller aux langues ».
- Assurer un parcours linguistique aux élèves.
- produire des ressources pour les enseignants d'école maternelle.
-